



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 430 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QU'**au cours des dernières décennies, les coûts des régimes d'assurances collectives, assumés par les employeurs et/ou les employés, n'ont cessé de croître et risquent de représenter 16% de la masse salariale des entreprises québécoises d'ici 2014 (et ce, sans compter les effets de la loi 34);

**ATTENDU QUE** la loi 34 permet aux cliniques médicales spécialisées privées (CMS) d'offrir une cinquantaine de chirurgies;

**ATTENDU QU'**une place plus importante du secteur privé affaiblira le système public de santé, notamment en drainant du personnel spécialisé;

**ATTENDU QUE** le système public de santé constitue un avantage concurrentiel important pour les entreprises au Québec;

**ATTENDU QU'**un élargissement de l'offre de soins et de services de santé dans le secteur privé augmentera la pression sur les régimes d'assurances collectives et risque de compliquer grandement les négociations;

**ATTENDU QUE** le Syndicat des Métallos s'oppose à la privatisation accrue du système de santé et réclame l'adoption de mesures pour accroître l'efficacité et l'accessibilité du système public;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Le Syndicat des Métallos demande à l'Assemblée nationale du Québec de ne pas étendre la couverture de l'assurance privée pour des soins et services actuellement assurés par le régime public, de renoncer à l'application de la loi 34, prévue en mars 2010, et de ne pas aller de l'avant avec l'élargissement de la gamme des soins et services de santé dispensés dans le secteur privé; de s'engager à maintenir et améliorer le régime public de santé.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition**

Bernard Drainville, Marie-Victorin

9 Mars 2010

Date